

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 1^{er} avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier-avril à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel RICHOMME, Maire.

Présents : Maxime CARVILLE, Anne-Marie CORBEL, Hubert FOLLIOT, Raymonde HAREL, Christian HUSTACHE, Wilfried JEHANNE, Michèle LAVARDE, Maryline LESELLIER, Denis LIGNEL, Nathalie PLOS, Sylvie POULAIN, Bachir OUINAS, Michel RICHOMME, Isabelle VIOLETTE, Dorian WOLTER.

Procurations : Patrick GHYSELEN ayant donné pouvoir à Bachir OUINAS, Eric GROULT ayant donné pouvoir à Hubert FOLLIOT, Michel LAMY ayant donné pouvoir à Nathalie PLOS, Edouard LEDOYER ayant donné pouvoir à Maxime CARVILLE, Sylvie VIVIER ayant donné pouvoir à Raymonde HAREL.

Absents excusés : Gwennola DENIER-D'APRIGNY, Patrick GHYSELEN, Eric GROULT, Michel LAMY, Edouard LEDOYER, Sylvie VIVIER,

Absent non excusé : Caroline GRENIER, Daniela LEMARECHAL,

Secrétaire de séance : Hubert FOLLIOT

Conseillers en exercice : 23	Présents : 15	Votants : 20	Convocation : 17.03.2025	Affichage : 17.03.2025
------------------------------	---------------	--------------	--------------------------	------------------------

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Hubert FOLLIOT est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 FEVRIER 2025

Le procès-verbal de la séance du 25 février 2025 est approuvé par les membres présents ou représentés lors de cette séance.

2025/15 – COMPTE DE GESTION – COMMUNE – 2024

Après s'être assuré que le SGC de Saint-Lô a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, monsieur le maire, ne constatant aucune anomalie, propose aux membres du conseil municipal d'approuver le compte de gestion de la trésorerie concernant le budget principal de la commune au titre de 2024.

Après avoir entendu monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le compte de gestion 2024 de la commune.

2025/16 – COMPTE DE GESTION - LOTISSEMENT LES FOURNEAUX - 2024

Après s'être assuré que la Trésorerie de Saint-Lô a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, monsieur le

maire, ne constatant aucune anomalie, propose aux membres du conseil municipal d'approuver le compte de gestion de la trésorerie concernant le budget annexe du lotissement « Les Fourneaux » au titre de 2024.

Après avoir entendu monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le compte de gestion 2024 du lotissement « Les Fourneaux »

2025/17 – COMPTE DE GESTION - LOTISSEMENT « LA FAUTELAIE » - 2024

Après s'être assuré que la Trésorerie de Saint-Lô a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, monsieur le maire, ne constatant aucune anomalie, propose aux membres du conseil municipal d'approuver le compte de gestion de la trésorerie concernant le budget annexe du lotissement « La Fautelaie » au titre de 2024.

Après avoir entendu monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le compte de gestion 2024 du lotissement « La Fautelaie ».

2025/18– COMPTE ADMINISTRATIF – COMMUNE – 2024

Raymonde HAREL, 6^{ème} adjointe, présente les résultats de l'exercice 2024.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
recettes	1 893 799.34 €	652 120.21 €	2 545 919.55 €
dépenses	1 903 904.61 €	861 097.40 €	2 765 002.01 €
résultat 2024	-10 105.27 €	-208 977.19 €	-219 082.46 €
reports antérieurs	542 587.88 €	702 206.86 €	1 244 794.74 €
affecté à l'investissement	100 000.00 €		100 000.00 €
résultat net	432 482.61 €	493 229.67 €	925 712.28 €

Monsieur le maire se retire et Raymonde HAREL, 6^{ème} adjointe, soumet le compte administratif 2024 du budget principal de la commune au vote.

Après avoir entendu Raymonde HAREL, 6^{ème} adjointe, et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, à l'exception du maire :

- APPROUVE le compte administratif 2024 de la commune.

2025/19 – COMPTE ADMINISTRATIF – LOTISSEMENT « LES FOURNEAUX » - 2024

Raymonde HAREL, 6^{ème} adjointe, présente les résultats 2024 du budget annexe du lotissement « Les Fourneaux ».

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
recettes	335.40 €	0.00 €	335.40 €
dépenses	335.40 €	335.40 €	670.80 €
résultat 2024	0.00 €	-335.40 €	-335.40 €
reports antérieurs	0.00 €	-98 246.68 €	-98 246.68 €
affecté à l'investissement	0.00 €		0.00 €
résultat net	- €	- 98 582.08 €	- 98 582.08 €

Monsieur le maire se retire et Raymonde HAREL, 6^{ème} adjointe, soumet le compte administratif 2024 du budget annexe du lotissement « Les Fourneaux » au vote.

Après avoir entendu Raymonde HAREL, 6^{ème} adjointe, et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, à l'exception du maire :

- APPROUVE le compte administratif 2024 du budget annexe du lotissement « Les Fourneaux ».

2025/20 – COMPTE ADMINISTRATIF – LOTISSEMENT « LA FAUTELAIE » - 2024

Raymonde HAREL, 6^{ème} adjointe, présente les résultats 2024 du budget annexe du lotissement « La Fautelaie ».

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
recettes	1 200.00 €	0.00 €	1 200.00 €
dépenses	1 200.00 €	1 200.00 €	2 400.00 €
résultat 2022	0.00 €	-1 200.00 €	-1 200.00 €
reports antérieurs	0.00 €	0.00 €	0.00 €
affecté à l'investissement	0.00 €		0.00 €
résultat net	- €	- 1 200.00 €	- 1 200.00 €

Monsieur le maire se retire et Raymonde HAREL, 6^{ème} adjointe, soumet le compte administratif 2024 du budget annexe du lotissement « La Fautelaie » au vote.

Après avoir entendu Raymonde HAREL, 6^{ème} adjointe, et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, à l'exception du maire :

- APPROUVE le compte administratif 2024 du budget annexe du lotissement « La Fautelaie ».

2025/21 – VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le taux d'imposition, propre à chacune des taxes locales, est fixé par l'assemblée délibérante en tenant compte du produit attendu pour l'année et les bases estimées.

Il précise que les taux actuels s'établissent comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 36.92%
- Taxe sur le foncier non bâti : 30.50%
- Taxe d'habitation : 9.50%

Il précise également qu'une légère augmentation des bases est attendue au titre de l'année 2025.

Il présente une simulation des produits attendus avec une augmentation des taux 2%.

Simulation des taux des impôts directs locaux du 26/03/2025

Collectivité : C409 PONT-HEBERT Année : 2025

Taxes	Taux N-1 des EPCI	Taux N-1 des syndicats	Taux à ne pas dépasser	Taux N-1 de la collectivité	Bases prévisionnelles pour N	Produit fiscal à taux constants
TFB	4.51		110.99	36.92	1 422 000	525 002
TFNB	10.85		116.85	30.50	268 400	81 862
TH	12.23		47.47	9.50	83 900	7 971
					TOTAL	614 835

Produit Fiscal attendu		
Produit proposé	Variation proposée en %	Variation proposée en produit

Variation proportionnelle		Variation différenciée			
Coef. de variation proportionnelle		Taux proposé	Variation proposée	Taux calculé	Produits mathématiques
TFB	1.020036		2	37.66	535 525
TFNB			2	31.11	83 499
TH			2	9.69	8 130
				TOTAL	627 154

Coefficient correcteur et son effet prévisionnel applicable au produit fiscal à taux constant de TFB

Coefficient correcteur : 0.813719 Effet du coefficient correcteur : -98 021

Cette structure de taux est correcte

Monsieur le maire propose d'augmenter les taux de 2% de la manière suivante :

- Taxe sur le foncier bâti : 37.66%
- Taxe sur le foncier non bâti : 31.11%
- Taxe d'habitation : 9.69%

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE d'augmenter les taux d'imposition de l'année 2025 de 2% dans les conditions énoncées ci-dessus.

2025/22 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET DE LA COMMUNE 2025

Monsieur le maire rappelle les résultats de l'exercice 2024.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
résultat net	432 482.61 €	493 229.67 €	925 712.28 €

Il propose de les affecter de la manière suivante :

Recettes 002 fonctionnement	432 482.61€
Recettes 001 investissement	493 229.67€

Après avoir entendu monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE l'affectation des résultats du budget de la commune telle qu'indiquée ci-dessus.

2025/23 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES FOURNEAUX » 2025

Monsieur le maire rappelle les résultats du budget annexe du lotissement « Les Fourneaux ».

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
résultat net	- €	- 98 582.08 €	- 98 582.08 €

Il propose de les affecter de la manière suivante :

Dépenses 001 investissement	98 582.08€
-----------------------------	------------

Après avoir entendu monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE l'affectation des résultats du budget annexe du lotissement « Les Fourneaux » telle qu'indiquée ci-dessus.

2025/24 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LA FAUTELAIE » 2025

Monsieur le maire rappelle les résultats du budget annexe du lotissement « La Fautelaie ».

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
résultat net	- €	- 1 200.00 €	- 1 200.00 €

Il propose de les affecter de la manière suivante :

Dépenses 001 investissement	1 200€
-----------------------------	--------

Après avoir entendu monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE l'affectation des résultats du budget annexe du lotissement « La Fautelaie » telle qu'indiquée ci-dessus.

2025/25 – VOTE DU BUDGET - COMMUNE - 2025

Monsieur le maire présente le projet de budget de la commune 2025.

Il rappelle que les restes à réaliser en investissement s'établissent comme suit :

- Dépenses : 436 743.08€
- Recettes : 111 135€

Il propose d'adopter le budget de la commune de la manière suivante au titre de 2025 :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépense à 2 031 978.61€ en section de fonctionnement et à 1 069 906.08€, incluant les restes à réaliser en section d'investissement.

BUDGET PRIMAIRE 2025 (condensé)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	674 650.00 €	002	Excédent Antérieur Reporté Fonct.	432 482.61 €
012	Charges de personnel	955 400.00 €	013	Atténuation de Charges	24 000.00 €
014	Atténuation de produits	6 672.00 €	042	Opérations d'ordre entre sections	0.00 €
023	Virement à la section d'investissement	174 717.52 €	070	Produits des Services	153 210.00 €
042	Opération d'ordre entre section	29 819.09 €	073	Impôts et Taxes	79 148.00 €
065	Autres Charges de Gestion Courante	149 720.00 €	731	Fiscalité locale	646 327.00 €
066	Charges Financières	39 000.00 €	074	Dotations et Participations	663 928.00 €
067	Charges Exceptionnelles	2 000.00 €	075	Autres Produits de Gestion Courante	32 883.00 €
068	Dotations aux provisions	0.00 €	076	Produits financiers	0.00 €
			077	Produits exceptionnels	0.00 €
TOTAL		2 031 978.61 €	TOTAL		2 031 978.61 €
2 031 978.61 €		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	
TOTAL		2 031 978.61 €		2 031 978.61 €	
2 031 978.61 €		TOTAL		2 031 978.61 €	

Par ailleurs, Monsieur le maire sollicite l'autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitres à chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans les limites suivantes :

- 7.5% en section de fonctionnement
- 7.5% en section d'investissement.

Après avoir entendu monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le budget de la commune au titre de l'année 2025,
- AUTORISE monsieur le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitres à chapitres dans les conditions énoncées ci-dessus.

2025/26 – VOTE DU BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT LES FOURNEAUX – 2025

Monsieur le maire propose de voter le budget annexe du lotissement « Les Fourneaux » au titre de l'année 2025 de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES FOURNEAUX FONCTIONNEMENT

DEPENSES

M57		Budget 2025
002	Résultat fonctionnement reporté	0.00 €
6045	Frais d'études	7 000.00 €
60612	Energie - Electricité	0.00 €
605	Achat de matériel, équipement et travaux	140 000.00 €
608	Frais annexes	0.00 €
65888	Autres charges de gestion courante	10.00 €
66111	Intérêts emprunt	0.00 €
	Total opérations réelles	147 010.00 €
042-71355	Variation des stocks de terrains aménagés	120 010.00 €
	TOTAL	267 020.00 €

RECETTES

M57		Budget 2025
002	Résultat fonctionnement reporté	0.00 €
7015	Vente de terrains aménagés	120 000.00 €
75888	Autres produits divers de gestion courante	10.00 €
	Total opérations réelles	120 010.00 €
042-71335	Variation des en-cours de production de biens	147 010.00 €
	TOTAL	267 020.00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

M57		Budget 2025
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	98 582.08 €
1641	Emprunt (remboursement capital)	0.00 €
	Total opérations réelles	98 582.08 €
040-3555	Terrains aménagés	147 010.00 €
	TOTAL	245 592.08 €

RECETTES

M57		Budget 2025
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0.00 €
168748	Avance	125 582.08 €
	Total opérations réelles	125 582.08 €
040-3555	Terrains aménagés	120 010.00 €
	TOTAL	245 592.08 €

Le budget s'équilibre en recettes et en dépense à 267 020€ en section de fonctionnement et à 245 592.08€ en section d'investissement.

Par ailleurs, Monsieur le maire sollicite l'autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitres à chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans les limites suivantes :

- 7.5% en section de fonctionnement
- 7.5% en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le budget annexe du lotissement « Les Fourneaux » au titre de 2025.
- AUTORISE monsieur le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitres à chapitres dans les conditions énoncées ci-dessus.

2025/27 – VOTE DU BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT LA FAUTELAIE – 2025

Monsieur le maire propose de voter le budget annexe du lotissement « La Fautelaie » de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA FAUTELAIE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

M57	
002	Résultat fonctionnement reporté
6015	Terrains à aménager
6045	Frais d'études
605	Achat de matériel, équipement et travaux
608	Frais annexes
65888	Autres charges de gestion courante
66111	Intérêts emprunt
	Total opérations réelles
042-71355	<i>Variation des stocks de terrains aménagés</i>
	TOTAL

Budget 2025
0.00 €
152 000.00 €
0.00 €
250 000.00 €
0.00 €
10.00 €
0.00 €
402 010.00 €
152 010.00 €
554 020.00 €

RECETTES

M57	
002	Résultat fonctionnement reporté
7015	Vente de terrains aménagés
75888	Autres produits divers de gestion courante
	Total opérations réelles
042-71335	<i>Variation des en-cours de production de biens</i>
	TOTAL

Budget 2025
0.00 €
152 000.00 €
10.00 €
152 010.00 €
402 010.00 €
554 020.00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

M57	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté
	Terrains aménagés
	Total opérations réelles
040-3555	<i>Terrains aménagés</i>
	TOTAL

Budget 2025
1 200.00 €
0.00 €
1 200.00 €
402 010.00 €
403 210.00 €

RECETTES

M57	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté
168748	Avance budget communal
	Total opérations réelles
040-3555	<i>Terrains aménagés</i>
	TOTAL

Budget 2025
0.00 €
251 200.00 €
251 200.00 €
152 010.00 €
403 210.00 €

Le budget s'équilibre en recettes et en dépense à 554 020.00€ en section de fonctionnement et à 403 210€ en section d'investissement.

Par ailleurs, Monsieur le maire sollicite l'autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitres à chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans les limites suivantes :

- 7.5% en section de fonctionnement
- 7.5% en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le budget annexe du lotissement « La Fautelaie » au titre de 2025.
- AUTORISE monsieur le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitres à chapitres dans les conditions énoncées ci-dessus.

2025/28 – SUBVENTION AU BUDGET DU CCAS

Monsieur le maire propose d'attribuer une subvention de fonctionnement au budget du CCAS au titre de l'année 2025 d'un montant de 4 500€, identique à celle attribuée en 2024.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- AUTORISE l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement de 4 500€ au CCAS au titre de l'année 2025.
- DIT que cette dépense est inscrite au budget 2025.

QUESTIONS DIVERSES

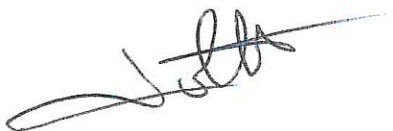
- Monsieur le maire fait un point sur les travaux réalisés au cours du mandat. Il s'agit notamment de l'achat du hangar, des travaux de requalification du plateau, des lotissements. Ces travaux ont, bien évidemment eu des répercussions financières. Il rappelle la nécessaire maîtrise des dépenses et propose ainsi de ne plus remplacer les agents en congés maladie dans l'ensemble des services lorsque la durée de l'arrêt est courte. Il propose également de ne pas attribuer de colis aux personnes présentes au repas des aînés et, pour les bénéficiaires, de n'attribuer qu'un seul colis par foyer. Il propose enfin de réduire les frais de représentation et de cérémonies.
Isabelle VIOLETTE indique qu'à GRAIGNES, il est proposé aux aînés un bon d'achat dans les commerces de la commune.
- Une réunion a été organisée le 26 mars 2025 afin d'évoquer la demande d'une habitante de créer une voie verte sur une grande partie de la RD 446, voie fréquentée par des cavaliers. La création d'une telle voie aurait pour conséquence de réduire la vitesse sur cette portion de route. Les riverains ont été conviés à cette réunion. 24 personnes étaient présentes. A l'issue et après échanges, un vote informel a eu lieu. Les riverains ont indiqué, par 19 voix contre (3 pour et 2 abstentions) qu'ils étaient défavorables à la création d'une telle voie. Un retour a été fait à la demandeuse et au conseil départemental.
- Le restaurant La Belle Lande fermera prochainement. Le restaurateur souhaite vendre sa licence de débit de boisson. Il a proposé de la vendre à la commune. Après échange, il n'est convenu de ne pas donner suite à sa proposition.
- Le conseil départemental réalisera en octobre des travaux de rénovation de la route départementale entre le terrain de football et le pont surplombant la Vire. Des travaux de bordures, à charge de la commune, seront à prévoir. Un devis sera établi prochainement.
- Un trail, organisé par l'association « Trail des bords de Vire » aura lieu le dimanche 13 avril 2025.

- Anne-Marie CORBEL indique qu'elle est bénévole dans le cadre de l'organisation de « Jazz dans les Prés ». Elle propose son aide pour l'animation qui aura lieu à PONT-HEBERT le 27 avril prochain.
- Un panneau du parc des marais est à nettoyer à la sortie du bourg du HOMMET D'ARTHENAY et un poteau téléphonique est penché dans la rue de la raierie.
- Il est fait un point sur la procédure de recrutement du responsable du service technique.

Séance levée à 23h00

Le secrétaire de séance

Hubert FOLLIOU



Le Maire,



Michel RICHOMME